



International
Carbon Action
Partnership

ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

RÉSUMÉ

RAPPORT ANNUEL 2024



ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

PARTENARIAT INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE CARBONE (ICAP) RAPPORT ANNUEL 2024

CITATION:

ICAP (2024). Emissions Trading Worldwide: Status Report 2024.
Berlin: International Carbon Action Partnership.

ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE:

Katja Biedenkopf, Zhibin Chen, Stefano De Clara, Baran Doda, Alexander Eden, Maia Hall, Leon Heckmann, Iryna Holovko, David Hynes, Martina Kehrer, Stephanie La Hoz Theuer, Trevor Laroche-Theune, Andres Olarte Pena, Victor Ortiz Rivera, Santiago Ramirez Niembro, Anastasia Steinlein, Lewis Stevens, Theresa Wildgrube.

Le secrétariat d'ICAP exprime sa gratitude envers les décideurs politiques membres d'ICAP et autres collaborateurs spécialistes en matière d'échange de quotas d'émission qui ont apporté leur contribution écrite et/ou ont soigneusement relu le présent rapport :

Alberta Ministère de l'Environnement et des Zones Protégées, Dominik Müller (Allemagne), Dirk Weinreich (Allemagne), Agustina Cundari (Argentine), Département du changement climatique, de l'environnement et de l'eau du Gouvernement d'Australie, Robin Damberger (Autriche), Michael Grabner (Autriche), Fabian Stöckl (Autriche), Paulo Coelho Avila (Brésil), Beatriz Soares (Brésil), Rachel Gold (Californie), Haley Hamza (Californie), Rajinder Sahota (Californie), Mark Sippola (Californie), Camille Sultana (Californie), Erin Szelagowski (Californie), Environnement et Changement Climatique Canada, Juan Pedro Searle Solar (Chili), SinoCarbon (Chine et Pilote chinois), Marco Antonio Murcia Baquero (Colombie), Caitlin Copage (Colombie-Britannique), Amanda Engel (Colombie-Britannique), Brian Murata (Colombie-Britannique), Clay Clarke (Colorado), Alek Kahn (Colorado), Gregory Marcinkowski (Colorado), Megan McCarthy (Colorado), Matthew Twyman (Colorado), Cecilia White (Colorado), Damien Meadows (Commission européenne), Matthieu Moulonguet (Commission européenne), Dimitar Nikov (Commission européenne), Francois Schmitt (Commission européenne), Julia Ziemann (Commission européenne), Xuelan Zeng (Guangdong), Saurabh Diddi (Inde), Atik Sheikh (Inde), Sachi Vohra (Inde), Anandini Mayang (Indonésie), Ministère de l'environnement du Japon, Botagoz Akhmetova (Kazakhstan), Aimira Bazarbayeva (Kazakhstan), Muhamad Ridzwan Bin Ali (Malaisie), Chris Hoagland (Maryland), William Space (Massachusetts/RGGI), Suriel Islas Martínez (Mexique), Neno Jablan (Monténégro), Yevgen Yesyrkenov (Monténégro), New Brunswick Ministère de l' Environnement et des Gouvernements locaux, Jonathan Binder (État de New York), Lois New (État de New York), Ona Papageorgiou (État de

New York), Kara Paulsen (État de New York), Natham Putnam (État de New York), Caitlin Stephen (État de New York), Charlotte Berg (Nouvelle-Zélande), Daniel Boczniewicz (Nouvelle-Zélande), Ameera Clayton (Nouvelle-Zélande), Scott Gulliver (Nouvelle-Zélande), Arwen Norrish (Nouvelle-Zélande), William Brooke (Nouvelle-Écosse), Michelle Miller (Nouvelle-Écosse), Ontario Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des parcs, Rachel Fernandez (Oregon), Colin McConnaha (Oregon), Nicole Singh (Oregon), Hadika Jamshaid (Pakistan), Fengjv Yu (Pékin), Département de la Protection de l'environnement de Pennsylvanie, Rommel Reyes (Philippines), Jonathan Beaulieu (Québec), Julie Côté (Québec), Steve Doucet-Héon (Québec), Nicolas Garceau (Québec), Olivier Lacroix (Québec), André Normandin (Québec), Julie Paradis (Québec), Kim Ricard (Québec), Mourad Ziani (Québec), Maureen Lee (Ecoeye, République de Corée.), Brian Woods (RGGI), Rufina Acheampong (Royaume-Uni), Ishtar Ali (Royaume-Uni), Dawn Camus (Royaume-Uni), Matthew Davies (Royaume-Uni), Joe Glynn (Royaume-Uni), Erik Hesketh (Royaume-Uni), Hannah Lewis (Royaume-Uni), Rosanna Pellarin (Royaume-Uni), Chris Ramsay-Collins (Royaume-Uni), Adam Gorr (Saskatchewan), Lindsay Jackiw (Saskatchewan), Alyssa Kimber (Saskatchewan), Dongxing Fan (Shanghai), Simon Fellermeier (Suisse), Thomas Kellerhals (Suisse), Gerald Crane (Terre-Neuve-et-Labrador), Jennifer Forristall-Prim (Terre-Neuve-et-Labrador), Rongphet Bunchuaidee (Thaïlande), Puttipar Rotkittikun (Thaïlande), Anothai Sangthong (Thaïlande), Phakamon Supappunt (Thaïlande), Noriko Adachi (Tokyo Metropolitan Government), Aoki Tomotaka (Tokyo Metropolitan Government), Aygün Aktaş (Turquie), Abdulkadir Bektaş (Turquie), Eyüp Kaan Morali (Turquie), Okan Uğurlu (Turquie), Pavlo Masiukov (Ukraine), Yuliia Morozova (Ukraine), Luong Quang Huy (Vietnam), Luke Martland (Washington), Derek Nixon (Washington).

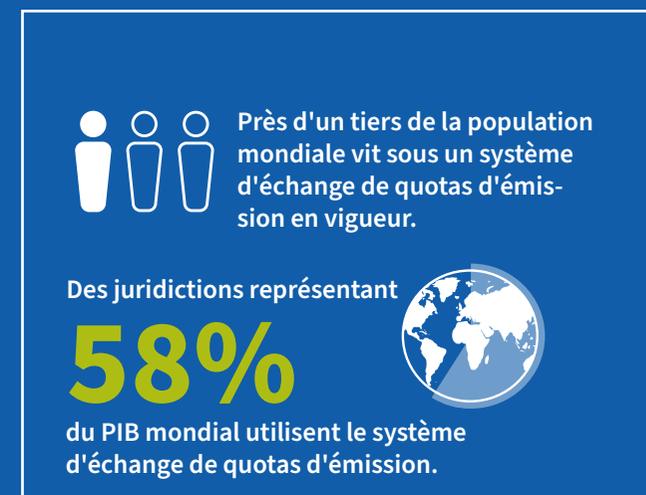
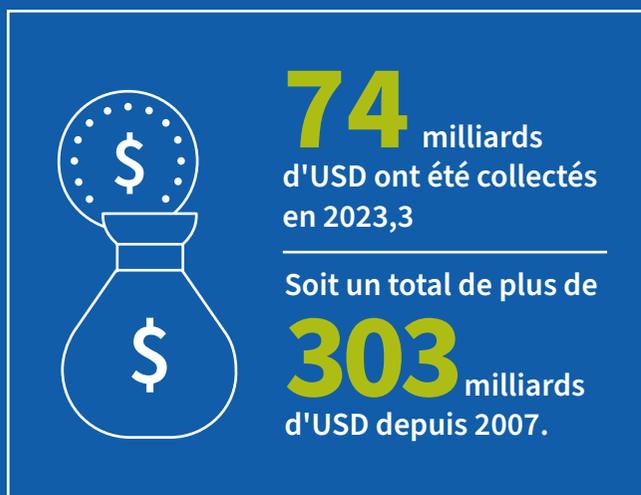
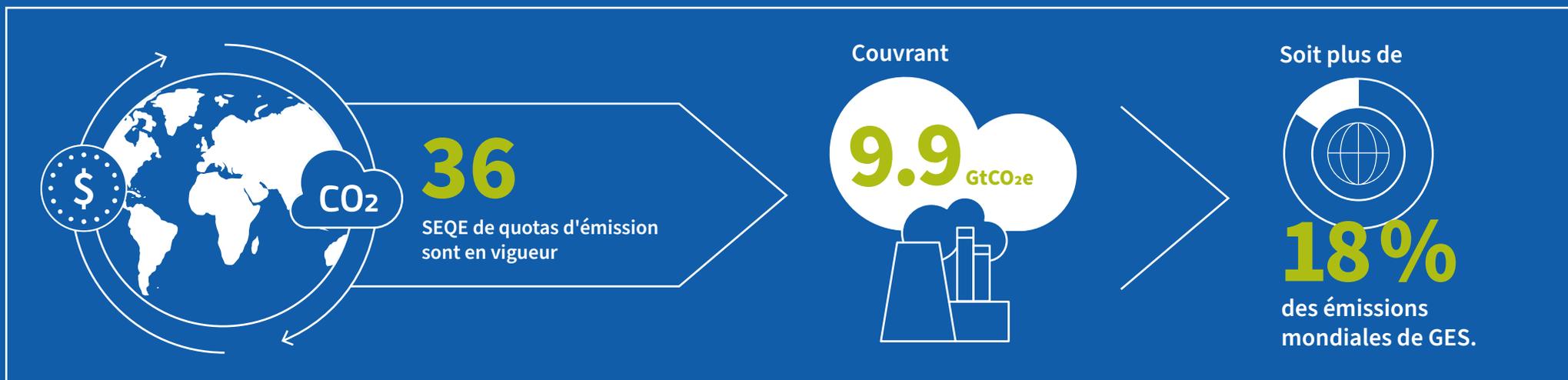
Le secrétariat d'ICAP remercie le ministère fédéral allemand de l'économie et de l'action climatique pour le financement de ce rapport. adelphi consult GmbH apporte un soutien scientifique et technique au secrétariat d'ICAP et a coordonné la compilation et la production de ce rapport.

Nous remercions tout particulièrement Hermia Chan, David Colin et Dauren Zhalgabay pour leur assistance éditoriale.

RÉSUMÉ

LES SYSTÈMES D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION (SEQE) EN QUELQUES CHIFFRES

En 2024, il y a:



TENDANCES ET PERSPECTIVES

UN RÉSUMÉ DES DÉVELOPPEMENTS MONDIAUX ET DES TENDANCES DES SEQE

Après avoir connu en 2023 l'année la plus chaude jamais enregistrée, notre planète a franchi pour la première fois en janvier 2024 le seuil de 1,5 °C sur une moyenne de 12 mois. Alors que le monde est aux prises avec les effets croissants du changement climatique, le besoin urgent de stratégies d'atténuation efficaces n'a jamais été aussi pressant. Les gouvernements du monde entier travaillent à la mise en œuvre de cadres politiques sur le climat, et les systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE) apparaissent comme des outils essentiels dans la lutte mondiale contre le changement climatique, offrant une approche basée sur le marché pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La dernière édition du rapport mondial sur l'échange de quotas d'émission du Partenariat international d'action sur le carbone (ICAP) présente les progrès réalisés dans la conception, la mise en œuvre et le perfectionnement des systèmes d'échange de quotas d'émission au niveau mondial au cours de l'année écoulée.

DE PLUS EN PLUS DE GOUVERNEMENTS DANS LE MONDE CHOISISSENT D'ADOPTER DES SEQE, MAIS DES DÉFIS SUBSISTENT

Les gouvernements du monde entier sont de plus en plus nombreux à considérer l'échange de quotas d'émission comme un élément clé de leur réponse politique à la crise climatique. 36 systèmes sont actuellement en vigueur dans le monde, et 22 autres sont à différents stades d'examen et de développement. Les systèmes actuellement en vigueur couvrent collectivement 18% des émissions mondiales de GES. Des juridictions représentant 58% du PIB mondial ont mis en place un système d'échange de quotas d'émission et environ un tiers de la population mondiale vit sous un système d'échange de quotas d'émission en vigueur.

La dynamique mondiale en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de nouveaux SEQE est particulièrement remarquable dans les économies émergentes. En Amérique latine, le Brésil a pris des mesures importantes en proposant un projet de loi pour la mise en œuvre d'un système d'échange de quotas d'émission, tandis que l'Argentine envisage l'adoption d'un marché du carbone pour son secteur de

l'énergie. Le Mexique a mis en place un programme pilote qui devrait être pleinement mis en œuvre dans le courant de l'année 2024. Le Chili et la Colombie ont acquis de l'expérience grâce à la mise en œuvre de taxes sur le carbone et en sont maintenant à différents stades d'examen et de préparation de la mise en œuvre d'un SEQE.

"La dynamique mondiale en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de nouveaux SEQE est particulièrement remarquable dans les économies émergentes."

Dans la région de l'Asie-Pacifique, l'Inde envisage de mettre en place un cadre pour le marché du carbone, qui comprend un SEQE de conformité et des activités de crédit volontaire, tandis que l'Indonésie a récemment lancé un SEQE couvrant le secteur de la production d'électricité. Le Vietnam prévoit de lancer un système pilote dans les années à venir et plusieurs autres pays de la région, dont la Malaisie, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande, sont à différents stades d'étude ou de développement d'un SEQE. En outre, la Turquie prévoit de lancer un système pilote d'échange de quotas d'émission dans le courant de l'année 2024, ce qui confirme l'élan mondial en faveur de l'échange de quotas d'émission.

De même, les économies développées ont manifesté leur engagement en faveur de l'échange de droits d'émission. Le Canada, par exemple, a dévoilé des plans pour un système fédéral de plafonnement et d'échange spécialement conçu pour l'industrie pétrolière et gazière, complétant les systèmes de tarification basés sur la production en place au niveau fédéral et dans plusieurs provinces. L'Union européenne a quant à elle annoncé l'introduction d'un SEQE pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs, en complément de la couverture de son premier SEQE. Le nouveau système devrait commencer à fonctionner en 2027. L'Australie a réformé son cadre de politique climatique, transformant le mécanisme de

sauvegarde en un système de base et de crédit, et le Japon a lancé le GX-ETS, un système volontaire qui devrait passer à un système d'échange de quotas d'émission dans les années à venir.

Au niveau infranational aux États-Unis, l'État de Washington a lancé un programme de plafonnement et d'investissement en 2023, l'État de New York et le Colorado travaillent activement à l'élaboration et au lancement de nouveaux systèmes, et le Maryland envisage de mettre en place un système à l'échelle de l'économie.

Malgré ces progrès notables, des revers ont été enregistrés en raison de la complexité des contextes politiques, comme en témoignent les difficultés rencontrées dans le cadre de l'initiative régionale sur les gaz à effet de serre, en Pennsylvanie, en Caroline du Nord et dans l'Oregon. Ces revers soulignent l'importance de trouver des solutions efficaces aux nouveaux défis, en particulier pour favoriser l'acceptation sociale de la tarification du carbone. Il sera essentiel de surmonter ces obstacles pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici le milieu du siècle.

DES CONCEPTIONS INNOVANTES DE SYSTÈMES VOIENT LE JOUR

La conception et le développement de nouveaux SEQE donnent lieu à une génération de systèmes hybrides et innovants, qui s'écartent parfois du modèle traditionnel de plafonnement et d'échange. Cette évolution illustre la capacité d'adaptation des SEQE aux divers défis et opportunités propres aux contextes géographiques, économiques et politiques. Notamment, les SEQE basés sur l'intensité sont en augmentation, y compris le système national chinois d'échange de quotas d'émission, et les systèmes de tarification basés sur la production en place au Canada, tant au niveau fédéral qu'infranational, plusieurs autres étant en cours d'élaboration ou envisagés.

Cette nouvelle vague de SEQE intègre également de nouveaux éléments de conception, mélangeant divers instruments de tarification du carbone, comme le montre le "système de plafonnement, de taxation et d'échange" de l'Indonésie, ou combinant des caractéristiques de conformité et de volontariat, comme le montrent le Japon et l'Inde, où les systèmes volontaires sont mis en œuvre comme une première étape vers le développement d'un SEQE de conformité au fil du temps.

En réponse à ces transformations, ICAP a élargi le champ de son rapport annuel afin de refléter l'évolution du paysage des échanges de quotas d'émission. Tout en restant centré sur les systèmes de conformité, le rapport de cette année inclut un plus grand nombre de systèmes basés sur l'intensité et d'autres types de systèmes d'échange de quotas d'émission qui n'étaient pas couverts auparavant. Le nouveau champ d'application du rapport est exploré plus en détail dans la section Infographies. Ces diverses variations jouent un rôle crucial dans la promotion de l'adoption de SEQE dans de nouvelles zones géographiques en adaptant le concept aux priorités et aux circonstances locales.

LES SEQE ÉTABLIS S'AMÉLIORENT, SE DÉVELOPPENT ET S'ALIGNENT SUR LES OBJECTIFS DE NEUTRALITÉ CARBONE

En 2023, les gouvernements se sont engagés non seulement à introduire de nouveaux SEQE, mais aussi à renforcer ceux qui existent déjà, en les alignant sur l'objectif de parvenir à une émission nette nulle d'ici le milieu du siècle. L'exemple le plus notable de cette vague de réformes des systèmes mondiaux d'échange de quotas est sans doute la finalisation des réformes globales "Fit for 55" de l'Union européenne au cours du premier semestre 2023, qui a entraîné une révision en profondeur du système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Le paquet de réformes comprenait un taux de réduction plus élevé, l'extension au secteur maritime et une réserve de stabilité du marché renforcée, entre autres éléments importants.

"les gouvernements se sont engagés non seulement à introduire de nouveaux SEQE, mais aussi à renforcer ceux qui existent déjà"

Ces réformes préfigurent certains des thèmes clés qui marqueront le débat sur le système d'échange de quotas dans les années à venir. L'alignement sur les objectifs de neutralité carbone a de profondes répercussions sur toutes les dimensions d'un SEQE. Les principaux

domaines explorés par les régulateurs du monde entier sont les suivants : le rôle de l'échange de quotas d'émission dans le cadre d'une politique de zéro net ; le rôle (éventuel) des crédits d'émission et des émissions négatives ; la fixation de plafonds, y compris la conception et le fonctionnement de plafonds positifs, nuls, nets-nuls et nets-négatifs ; la dynamique, la stabilité et la liquidité du marché dans le cadre de ces scénarios de plafonnement ; et l'avenir des fuites de carbone et de la protection de la compétitivité.

La couverture sectorielle est une autre dimension clé. Le rôle qu'un SEQE peut jouer dans un scénario de neutralité carbone dépend directement des secteurs qu'il couvre et de la question des émissions résiduelles, des émissions nulles ou des émissions négatives attendues dans ces secteurs. Il n'est pas surprenant que l'expansion sectorielle du SEQE soit une priorité pour les gouvernements du monde entier. En Europe, les réformes "Fit for 55" prévoient l'inclusion du transport maritime dans le SEQE et la création d'un SEQE 2 distinct pour couvrir les émissions des bâtiments, du transport routier et d'autres secteurs non couverts par le système initial. Le Royaume-Uni envisage également d'intégrer de nouveaux secteurs dans son SEQE, en commençant probablement par le transport maritime. L'expansion sectorielle est également une priorité en Chine, marquant la prochaine étape du développement de son système national. On trouve également des exemples similaires en Amérique du Nord.

LES PRIX SE MAINTIENNENT, GARANTISSANT UNE NOUVELLE ANNÉE DE RECETTES RECORD

Dans un contexte d'instabilité économique et politique mondiale, les prix des quotas ont évolué différemment selon les systèmes, comme le montre la section Infographies, sans qu'aucune tendance particulière ne se dégage. Les prix des quotas dans les SEQE de l'UE et du Royaume-Uni ont atteint des niveaux record au cours du premier semestre 2023, avant de diminuer, de manière plus marquée au Royaume-Uni et dans l'UE, au cours du second semestre. Les systèmes nord-américains, tels que ceux en place en Californie, au Québec et dans l'État de Washington, ont plutôt enregistré des hausses de prix globales au cours de l'année. L'évolution des prix des autres systèmes dans le monde n'a pas montré de tendances significatives à la hausse ou à la baisse et est restée globalement stable. Il convient également de noter que la

période post-pandémique a été caractérisée par des taux d'inflation nettement plus élevés dans de nombreuses juridictions que par le passé. Cela peut avoir faussé le signal du prix du carbone dans les juridictions et introduit plus de bruit autour de ce signal, puisque les valeurs de prix des quotas incluses dans ce rapport sont nominales.

Les niveaux de prix relativement élevés dans plusieurs systèmes, associés à une utilisation croissante de la mise aux enchères comme méthode d'allocation, se sont traduits par une nouvelle année record pour la collecte des recettes de la mise aux enchères. En 2023, les recettes mondiales du SEQE ont dépassé 74 milliards USD, comme le montre la section Infographie. Bien que la plupart de ces revenus proviennent de systèmes dont les prix sont plus élevés et la couverture des émissions plus large, notamment le SEQE de l'UE, d'autres facteurs contribuent également à l'augmentation globale. Par exemple, les méthodes d'allocation basées sur les enchères sont de plus en plus privilégiées par rapport à l'allocation gratuite dans la conception des nouveaux systèmes. L'État américain de Washington a adopté l'allocation par enchères dès la création de son système, et le réinvestissement du produit des enchères est si important que le système est appelé "cap-and-invest" (plafonnement et investissement). Il ne s'agit pas d'un exemple isolé, mais plutôt d'une caractéristique récurrente dans les nouveaux systèmes. L'UE a proposé un "Fonds social pour le climat" alimenté par le produit des enchères comme partie intégrante du système européen d'échange de quotas d'émission² et l'État de New York prévoit d'adopter une approche similaire basée sur les enchères dans son prochain programme.

"Les SEQE offrent un cadre permettant d'encourager les efforts de coopération entre les juridictions"

Les recettes des SEQE constituent une source de financement majeure pour les efforts d'atténuation supplémentaires et l'aide aux communautés touchées par le coût élevé de la vie. Des juridictions du monde entier, de la Californie à la Nouvelle-Zélande, allouent les recettes du système d'échange de quotas

d'émission au développement de technologies à faible émission de carbone et à l'aide aux populations à risque. L'UE a plus d'une décennie d'expérience dans l'utilisation des recettes pour financer l'innovation, la modernisation des infrastructures et des efforts supplémentaires d'atténuation. Le Canada et l'Autriche ont mis en place des mécanismes de redistribution, en redirigeant la quasi-totalité des recettes du SEQE vers les ménages pour leur apporter une aide financière directe.

Cette tendance devrait se poursuivre et s'amplifier dans les années à venir, car les recettes du SEQE sont appelées à jouer un rôle clé dans la compensation des effets distributifs du prix du carbone et dans le maintien du soutien public aux SEQE.

PROGRESSER GRÂCE À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

À l'avenir, la nécessité impérieuse de parvenir à des émissions nettes nulles exigera de nouvelles approches en matière de conception et de fonctionnement des systèmes d'échange de quotas d'émission. Les mesures d'ajustement du carbone aux frontières pourraient conduire à une expansion des initiatives de tarification du carbone, en particulier dans les pays exportateurs. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'Union européenne est désormais opérationnel et pourrait amorcer une tendance selon laquelle les partenaires commerciaux de l'UE adoptent de nouveaux instruments nationaux de tarification du carbone, ou améliorent les leurs, afin de réduire leur exposition. D'autres pays clés s'intéressent également aux ajustements carbone aux frontières : le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis progressent dans la mise en œuvre de ces mesures.

Les SEQE offrent un cadre permettant d'encourager les efforts de coopération entre les juridictions, ce qui permet d'obtenir des effets d'atténuation et des avantages supplémentaires bien au-delà des frontières du système. C'est ce qui ressort des liens réussis entre les systèmes d'échange de quotas d'émission, tels que la connexion entre l'UE et la Suisse, la collaboration entre Tokyo et Saitama au Japon, et le partenariat transfrontalier entre la Californie et le Québec, qui fonctionne déjà depuis une dizaine d'années. Les systèmes nouvellement lancés ou en cours de lancement, comme ceux de Washington et de New York, envisagent également la

possibilité d'établir des liens avec d'autres SEQE comme l'une des prochaines étapes clés de leur développement.

L'utilisation de crédits de compensation est un autre moyen d'élargir la portée d'un SEQE. Cet espace connaît un regain d'intérêt, plusieurs systèmes nouveaux ou à venir, de l'Indonésie au Brésil et de l'Inde à la Chine, envisageant d'inclure les crédits de compensation dans la conception de leur système. Contrairement à l'apogée de l'utilisation du mécanisme de développement propre dans le SEQE, la plupart de ces développements se concentrent uniquement sur les crédits nationaux. De tous les systèmes actuellement en vigueur qui autorisent l'utilisation de crédits de compensation, le SEQE coréen est le seul à accepter les crédits internationaux. La plupart des systèmes émergents qui ont exprimé leur intention de permettre l'utilisation de crédits compensatoires donneront probablement la priorité aux crédits nationaux.

"Les SEQE offrent un cadre permettant d'encourager les efforts de coopération entre les juridictions"

À l'avenir, l'article 6 de l'accord de Paris représentera le principal moyen de générer et de transférer des crédits compensatoires pouvant être utilisés dans les systèmes de conformité au niveau international, mais les retards dans sa mise en œuvre pourraient expliquer, avec d'autres priorités politiques, l'accent prédominant mis actuellement sur les crédits nationaux. Si ces difficultés sont surmontées, l'article 6 peut également jouer un rôle important dans l'obtention de crédits d'absorption du carbone à l'échelle internationale, en particulier pour les juridictions qui disposent d'options limitées à l'intérieur de leurs frontières.

La poursuite de la coopération internationale est indispensable pour relever efficacement les nouveaux défis, assurer une transition équitable, faire connaître les avantages de la tarification du carbone et aligner les systèmes sur les objectifs de neutralité carbone. Le paysage de la tarification du carbone connaît actuellement une augmentation significative des efforts de collaboration grâce à des initiatives telles que le Global Carbon Pricing Challenge, l'appel à l'action pour des marchés du carbone alignés sur Paris et des plateformes telles que Carbon Pricing in the Americas.

Dans ce contexte dynamique, ICAP joue un rôle central en encourageant activement la collaboration internationale sur divers sujets émergents. Il s'agit notamment d'étudier comment les SEQE peuvent s'aligner sur les objectifs de neutralité carbone et accélérer les progrès dans ce sens, de mener des enquêtes approfondies sur les options de conception pour se prémunir contre les fuites de carbone et maintenir la compétitivité, et d'étudier comment maintenir et renforcer le soutien à l'échange de quotas d'émission au sein de la société. Grâce à ces efforts multiformes, ICAP vise à apporter une contribution substantielle à l'efficacité de l'échange de quotas d'émission pour ouvrir la voie à un avenir sans émissions.

L'ANNÉE EN REVUE

UN BREF APERÇU DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DANS CHAQUE JURIDICTION



EUROPE ET ASIE CENTRALE

AUTRICHE L'Autriche a lancé un nouveau SEQE pour les combustibles fossiles qui ne sont pas déjà couverts par le SEQE de l'UE en 2022. En 2023, les entités couvertes ont commencé à restituer des quotas tous les trimestres, finançant un " bonus climatique régional " introduit pour compenser les hausses de prix potentielles. Ce bonus prévoit des paiements forfaitaires basés sur la proximité des résidents avec les équipements essentiels et l'accessibilité aux transports publics.

UNION EUROPÉENNE Le SEQE de l'UE reste le plus ancien système d'échange de quotas en vigueur et le plus important en termes de volume et de valeur des échanges. Au premier semestre 2023, l'UE a adopté d'importantes réformes du cadre du SEQE de l'UE dans le cadre du paquet "Fit for 55", afin d'aligner le système sur l'objectif climatique de l'UE pour 2030, à savoir une réduction nette des émissions d'au moins 55% par rapport aux niveaux de 1990. Ces réformes ont renforcé l'ambition et élargi le champ d'application du SEQE de l'UE au transport maritime, et ont introduit un nouveau SEQE distinct pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs.

ALLEMAGNE L'Allemagne a lancé son SEQE national pour les combustibles de chauffage et de transport en 2021. En 2023, le gouvernement a achevé avec succès tous les ajustements législatifs du système d'échange de quotas. À partir de janvier 2023, le système s'est étendu aux émissions de GES provenant du charbon et, à partir de janvier 2024, il a également englobé les combustibles provenant des incinérateurs de déchets. Une décision de justice rendue fin 2023 a considérablement réduit le budget national, ce qui a entraîné une augmentation plus importante que prévu du prix du CO₂ en janvier 2024.

KAZAKHSTAN Le SEQE du Kazakhstan est entré dans sa douzième année de fonctionnement et des travaux sont en cours pour introduire des enchères, tandis que l'évaluation comparative est la seule méthode d'allocation des quotas depuis 2021.

MONTÉNÉGRO Depuis son lancement en 2020, le SEQE du Monténégro a été affecté par plusieurs changements de gouvernement au cours des deux dernières années. En outre, deux des trois installations couvertes ont cessé leurs activités en raison des prix élevés de l'énergie. En réaction, le gouvernement a mis en place un groupe de travail chargé de réviser la "loi sur le climat" et le "décret sur le système d'échange de quotas d'émission" du pays. Ce processus est toujours en cours et l'adoption d'une nouvelle loi sur le climat est prévue pour la mi-2024.

SAKHALINE (RUSSIE) En 2023, les entités réglementées ont soumis leurs premières déclarations d'émissions vérifiées pour 2022. Ces déclarations ont servi de base à la fixation de plafonds individuels pour 35 entités en septembre 2023. Cette année devrait marquer le début du système, qui couvre les installations des secteurs de l'électricité, du pétrole, du gaz, des mines de charbon, de l'industrie lourde et des transports.

SUISSE Le SEQUE suisse a démarré en 2008 et est lié au SEQUE de l'UE depuis janvier 2020. En novembre 2023, l'UE et la Suisse ont conclu les accords de transfert de quotas d'émission pour 2024 entre leurs systèmes d'échange de quotas liés, introduisant des transferts quotidiens à partir de janvier 2024. Après l'échec d'une révision de la "loi sur le CO₂" lors d'un référendum en juin 2021, le Parlement suisse a prorogé l'actuelle loi sur le CO₂ jusqu'en 2024.

TURQUIE En 2023, la Turquie a réalisé des progrès significatifs dans la mise en place d'un SEQUE. La CDN actualisée du pays fait explicitement référence à un système d'échange de quotas et, lors de la COP28, le pays a annoncé le lancement prévu d'un système d'échange de quotas pilote en octobre 2024. Parallèlement, le gouvernement rédige une loi sur le climat afin de définir les caractéristiques essentielles du système d'échange de quotas d'émission, avec l'intention de la présenter au Parlement en 2024. En outre, les activités menées dans le cadre du Partenariat pour la mise en œuvre du marché (PMI) devraient débuter cette année.

UKRAINE En octobre 2023, le gouvernement a annoncé qu'une loi SEQUE serait soumise au parlement en 2024. Parallèlement, les travaux d'élaboration de la feuille de route de mise en œuvre du SEQUE ont débuté. Celle-ci fera l'objet d'une publication et d'une consultation des parties prenantes dans le courant de l'année 2024. Entre-temps, la suspension des exigences MRV en vigueur depuis le début de la guerre de la Russie contre l'Ukraine reste en place.

ROYAUME-UNI Le SEQUE britannique est entré en vigueur en 2021, à la suite du départ du Royaume-Uni du SEQUE de l'UE. L'année dernière a été marquée par un ensemble de réformes visant à aligner le système sur les objectifs d'émissions à long terme du Royaume-Uni, y compris une réduction de 30 % du nombre de quotas à mettre à disposition sur la période 2021-2030. Le gouvernement a également annoncé son intention d'étendre le système aux activités maritimes nationales, à l'incinération des déchets, à l'énergie produite à partir des déchets et à l'élimination des gaz à effet de serre par ingénierie, et de supprimer progressivement l'allocation gratuite pour l'aviation.



AMÉRIQUE DU NORD

ALBERTA En 2023, l'Alberta a apporté d'importantes modifications à son règlement sur l'innovation technologique et la réduction des émissions (Alberta Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation - TIER), qui s'applique aux grands émetteurs et aux installations bénéficiant d'une option de participation. Le règlement TIER modifié est en vigueur jusqu'en 2030 et répond aux exigences de rigueur du gouvernement fédéral canadien.

COLOMBIE-BRITANNIQUE À partir d'avril 2024, l'OBPS de la Colombie-Britannique (B.C. OBPS) remplace le mécanisme de tarification du carbone de la province pour les opérateurs industriels qui était en place depuis avril 2019. L'OBPS suit la trajectoire du prix du carbone du gouvernement fédéral canadien et incite les émetteurs industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre grâce à un système basé sur la performance.

CALIFORNIE En décembre 2022, le conseil d'administration du California Air Resources Board (CARB) a adopté le "2022 Scoping Plan for Achieving Carbon Neutrality", qui prévoit une réduction des émissions de 48 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030, dépassant ainsi l'objectif initial de 40 %. Le CARB prévoit d'évaluer tous les principaux programmes, y compris le système de plafonnement et d'échange, afin d'accroître la rigueur d'ici 2030 et de l'étendre jusqu'en 2045. En 2023, une série d'ateliers a permis d'étudier les modifications à apporter à ce programme vieux de dix ans, notamment en ce qui concerne les mécanismes de limitation des coûts, l'utilisation des recettes provenant des quotas consignés et les mesures de lutte contre les fuites de carbone. Les amendements pourraient être votés par le conseil d'administration du CARB d'ici la fin de l'année 2024, et entreraient en vigueur à partir de 2025.

CANADA FÉDÉRAL L'OBPS fédéral est en place depuis 2019 en tant qu'élément du système fédéral de "backstop" de tarification de la pollution par le carbone. Ce système s'applique aux provinces et territoires dont le système de tarification du carbone pour la période 2023-2030 ne répond pas au critère de référence fédéral de 80 CAD (59,26 UDS) par tCO_{2e} en 2024. En 2023, le gouvernement fédéral a modifié son OBPS fédéral afin d'accroître la rigueur des normes basées sur la production utilisées pour déterminer les limites d'émissions des installations. En décembre 2023, le Canada a annoncé la mise en place d'un système fédéral de plafonnement et d'échange pour le secteur du pétrole et du gaz, afin de soutenir ses

ambitions en matière d'émissions nettes zéro. Un cadre réglementaire a déjà été publié ; un projet de règlement suivra en 2024 et le règlement final est prévu pour 2025. Le plafond d'émissions serait mis en place progressivement entre 2026 et 2030, et diminuerait au fil du temps pour être compatible avec l'objectif d'émissions nettes zéro que s'est fixé le Canada pour 2050.

COLORADO En octobre 2023, le gouvernement du Colorado a introduit un SEQE pour les entreprises manufacturières, qui entre en vigueur en 2024. Le système, qui couvre 22 installations, comprend deux groupes. L'un est soumis à des exigences de réduction absolue, tandis que l'autre est soumis à des exigences de réduction basées sur l'intensité. Un système d'échange de crédits de GES sera opérationnel d'ici décembre 2024, permettant des échanges bilatéraux et des ventes aux enchères. Les lignes directrices relatives aux échanges entre les deux groupes d'installations seront publiées d'ici décembre 2024.

MARYLAND En décembre 2023, le plan de réduction de la pollution climatique du Maryland a été publié, décrivant comment des politiques à l'échelle de l'économie, telles qu'un programme de plafonnement et d'investissement, pourraient être nécessaires pour que l'État atteigne ses objectifs de réduction des émissions. Le secteur de l'électricité du Maryland est actuellement réglementé par la RGGI, mais le plan de 2023 prévoit que l'État envisage d'étendre son action à un programme de plafonnement et d'investissement à l'échelle de l'économie. L'examen de la manière dont la couverture des émissions supplémentaires pourrait fonctionner est en cours.

MASSACHUSETTS En décembre 2023, le plan de réduction de la pollution climatique du Maryland a été publié, décrivant comment des politiques à l'échelle de l'économie, telles qu'un programme de plafonnement et d'investissement, pourraient être nécessaires pour que l'État atteigne ses objectifs de réduction des émissions. Le secteur de l'électricité du Maryland est actuellement réglementé par la RGGI, mais le plan de 2023 prévoit que l'État envisage d'étendre son action à un programme de plafonnement et d'investissement à l'échelle de l'économie. L'examen de la manière dont la couverture des émissions supplémentaires pourrait fonctionner est en cours.

NOUVEAU-BRUNSWICK 2023 a marqué la troisième année de fonctionnement depuis que le Nouveau-Brunswick est passé de l'OBPS fédéral canadien à un système provincial. L'année a vu l'introduction d'un fonds industriel, qui redirige les fonds provenant des transactions de crédits pour aider les projets de réduction des émissions des participants à l'OBPS. La sélection des participants aux projets est basée sur le mérite. Suivant les tendances de prix du Canada fédéral, le prix de l'OBPS 2023 a augmenté de 15 CAD, atteignant 65 CAD par tCO₂e.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR 2023 a marqué la cinquième année de fonctionnement du PSS de Terre-Neuve. Suivant les tendances de prix du gouvernement fédéral canadien, le prix du PSS pour 2023 a augmenté de 15 CAD, atteignant 65 CAD par tCO₂e.

ÉTAT DE NEW YORK L'État de New York a fait progresser son programme de plafonnement et d'investissement (NYCI), qui vise à réduire considérablement les émissions de GES d'ici à 2050. En décembre, il a publié les grandes lignes d'une pré-proposition, mettant l'accent sur les règles de plafonnement et d'investissement, de déclaration et de vente aux enchères. L'engagement des parties prenantes a permis de définir une conception équitable. L'accent est désormais mis sur l'élaboration du projet de règlement et la préparation du lancement, en veillant à ce que le programme soit mis en œuvre de manière efficace grâce au retour d'information continu de la part du public et des parties prenantes.

CAROLINE DU NORD En 2021, le gouvernement de Caroline du Nord a entamé un processus d'élaboration de règles en vue d'établir un système d'échange de quotas d'émission. En 2023, l'Assemblée générale de l'État a approuvé une loi interdisant au gouverneur ou à toute agence de l'État d'exiger des services publics qu'ils participent à des programmes de plafonnement et d'échange. Il est donc peu probable que la Caroline du Nord mette en place un système d'échange de quotas d'émission si aucune autre mesure législative n'est prise pour imposer un tel programme dans l'État.

NOUVELLE-ÉCOSSE L'OBPS de la Nouvelle-Écosse a commencé à fonctionner en 2023, remplaçant le système de plafonnement et d'échange de la Nouvelle-Écosse, qui était en place depuis 2019. Le système de plafonnement et d'échange a été progressivement abandonné en 2023, prenant officiellement fin après la dernière échéance de conformité pour la période d'échange de 2019 à 2022, en décembre 2023. L'OBPS a été approuvé par le gouvernement fédéral en 2022.

ONTARIO Au cours de sa deuxième année de fonctionnement, l'Ontario a modifié son programme de normes de performance en matière d'émissions afin de répondre aux critères fédéraux et a prolongé le programme de 2023 à 2030. Le prix de 2023 a atteint 65 CAD par tCO₂e, s'alignant ainsi sur les niveaux de prix du gouvernement fédéral canadien. La province a également renforcé les normes pour la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, en ajustant les facteurs de rigueur pour réduire les limites d'émissions des installations.

OREGON Le programme de protection du climat de l'Oregon (CPP), lancé en 2022 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir les communautés, a été invalidé en décembre 2023 par la Cour d'appel de l'Oregon pour des questions de procédure. Le programme visait une réduction significative des émissions d'ici à 2050 grâce à un plafonnement dégressif des émissions des principaux secteurs. Malgré ce revers, les autorités environnementales de l'Oregon s'approprient à lancer un processus d'élaboration de règles pour corriger les erreurs de procédure et rétablir le CPP.

PENNSYLVANIE En octobre 2019, le gouverneur de Pennsylvanie a signé un décret pour lancer le processus d'élaboration d'un système d'échange de quotas d'émission. Le règlement a été publié en 2022, mais il a également été contesté par des membres

du corps législatif de Pennsylvanie et par un groupe d'acteurs locaux devant la Cour du Commonwealth de l'État. En novembre 2023, le tribunal a déterminé que l'argent collecté par le biais de la réglementation constituait une taxe inconstitutionnelle. La décision a fait l'objet d'un appel devant la Cour suprême de l'État.

QUÉBEC Le Québec a mené des consultations auprès des parties prenantes au cours du second semestre de l'année afin d'envisager des modifications de son système de plafonnement et d'échange, dans le but de s'aligner sur l'objectif de 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Coordonné avec le programme californien, le Québec a étudié les révisions des plafonds d'émissions, les contrôles du marché et d'autres sujets tels que la publication des données du marché et les crédits compensatoires. Les modifications pourraient déboucher sur un projet de règlement d'ici l'été 2024. En 2023, le système a marqué sa première décennie de fonctionnement.

INITIATIVE RÉGIONALE SUR LES GAZ À EFFET DE SERRE (RGGI) L'initiative régionale sur les gaz à effet de serre (RGGI), lancée en 2009, est au milieu de son troisième examen de programme. En septembre 2023, les États de la RGGI ont présenté le cadre de modélisation de printemps, qui envisage plusieurs scénarios illustratifs d'approvisionnement en quotas pour les années à venir. La Virginie, qui a rejoint la RGGI en 2021, a abrogé sa réglementation ETS en 2023 et a donc cessé de participer à la fin de l'année.

SASKATCHEWAN 2023 a marqué la cinquième année d'activité de l'OBPS de la Saskatchewan. À partir de janvier 2023, l'OBPS a élargi sa couverture sectorielle pour inclure les secteurs de la production d'électricité et des pipelines de transport de gaz naturel. La province a fixé un seuil plus bas pour la participation volontaire en 2023. Suivant les tendances de prix du gouvernement fédéral canadien, le prix de l'OBPS pour 2023 a augmenté

WASHINGTON En 2023, le programme de plafonnement et d'investissement a achevé son année inaugurale, avec des prix de règlement dépassant le seuil inférieur de 51,90 USD lors des ventes aux enchères de mai et d'août, ce qui a entraîné deux ventes de réserve en août et en novembre. Le ministère de l'écologie a étudié la possibilité d'établir un lien avec le marché commun Californie-Québec, en organisant des événements de sensibilisation de janvier à mai et en publiant une analyse préliminaire en octobre, signalant l'intention de poursuivre l'établissement d'un lien en novembre. Deux registres, l'American Carbon Registry et la Climate Action Reserve, sont devenus des fournisseurs agréés de crédits compensatoires en mars.



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

ARGENTINE En 2024, le Parlement argentin examinera une proposition de nouveau SEQE, initialement axé sur le secteur de l'énergie avec des plans d'expansion. Ce SEQE vise à soutenir les objectifs de réduction des émissions de l'Argentine dans le cadre de l'Accord de Paris. La proposition fait l'objet d'un examen et d'une discussion approfondis, des éléments clés tels que les plafonds d'émission et les seuils de participation devant encore être clarifiés. Cette année sera marquée par d'importants débats législatifs et consultations, qui façonneront l'avenir des marchés du carbone et de la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission en Argentine.

BRÉSIL Un nouveau projet de loi pour l'établissement d'un système d'échange de quotas d'émission brésilien est à un stade avancé d'examen au Congrès. Le projet de loi définirait le cadre de gouvernance et établirait la base juridique des obligations des entités couvertes. Les éléments clés de la conception, tels que le champ d'application, le plafond et l'allocation, seront décidés dans les années à venir.

CHILE En 2022, le Chili a promulgué sa "loi-cadre sur le changement climatique", qui contient des dispositions visant à établir un système de limites d'émissions de GES semblable à un système d'échange de quotas d'émission, et qui fournit une base pour le développement d'instruments fiscaux et financiers fondés sur le marché afin de lutter contre les effets négatifs des émissions de GES. En novembre 2023, le ministère de l'environnement a publié le projet de règles pour l'élaboration des limites d'émissions de GES. En outre, le pays prévoit de mettre en place un système d'échange de quotas d'émission pour le secteur de l'énergie.

COLOMBIE Au cours de l'année 2023, la Colombie a poursuivi ses travaux d'élaboration du système d'échange de quotas, en se concentrant sur les étapes de planification de la phase pilote prévue et de la mise en œuvre complète du système, prévue d'ici 2030. Cette même année, le gouvernement a continué d'analyser et d'affiner la conception du système d'échange de quotas, en accordant la priorité à son alignement sur les objectifs nationaux d'atténuation du pays.

MEXIQUE Le SEQE mexicain, le premier en Amérique latine, a démarré en janvier 2020 avec un programme pilote en deux phases : une phase pilote entre 2020 et 2021, et une phase de transition en 2022. Le système devrait entrer dans sa phase opérationnelle en 2024. Alors que les règlements de la phase opérationnelle ne sont pas publiés, ceux qui régissent le programme pilote restent en vigueur.



ASIE-PACIFIQUE

AUSTRALIE Une réforme majeure du mécanisme de sauvegarde australien est entrée en vigueur en juillet 2023. Le système attribue désormais des niveaux de référence d'émissions basés sur l'intensité aux plus grands émetteurs industriels et permet l'octroi de crédits aux installations qui dépassent leur niveau de référence. Cela transforme en fait le mécanisme de sauvegarde en un système obligatoire de base et de crédits, avec un taux de déclin annuel fixe pour les bases de référence au niveau des installations.

CHINE Le SEQE national de la Chine a terminé le deuxième cycle de conformité pour 2021 et 2022 et le prix des quotas est passé à 11 USD par tCO_{2e}. Le ministère de l'écologie a lancé un nouveau système de compensation fin 2023, créant un nouveau marché pour les projets nationaux de réduction des émissions. Le Conseil d'État a publié une nouvelle réglementation SEQE en février 2024, qui a considérablement renforcé les sanctions en cas de non-conformité, de fraude aux données et de manipulation du marché. La nouvelle réglementation soutiendra l'expansion du secteur, la fixation de plafonds à long terme et d'autres développements du SEQE à l'avenir.

PROJETS PILOTES CHINOIS Tous les pilotes régionaux chinois ont poursuivi leurs échanges, veillé à la conformité et mis à jour les mesures de gestion du SEQE. Outre leurs activités de routine, le projet pilote de Hubei prévoit d'abaisser le seuil d'inclusion dans un projet de règle de gestion soumis à consultation publique. Le projet pilote de Shanghai a étendu sa couverture aux centres de données et a introduit un système local d'attribution de crédits. De même, le projet pilote de Guangdong a étendu sa couverture aux céramiques, aux ports et aux centres de données.

INDE Le gouvernement indien fait avancer les travaux visant à établir un marché national du carbone. Selon les plans actuels, ce marché comprendra un système de conformité couvrant les secteurs industriels à forte consommation d'énergie et un mécanisme de compensation volontaire. Le système de conformité prévu sera basé sur l'intensité et devrait être introduit par le biais d'une transition progressive à partir d'un système d'échange d'efficacité énergétique existant, à partir de 2024.

INDONÉSIE En 2023, l'Indonésie a mis en place un SEQE basé sur l'intensité pour le secteur de l'électricité, ce qui constitue une évolution majeure de sa stratégie climatique. La phase initiale du système a inclus un segment important du secteur de l'électricité, ce qui a eu un impact sur la manière dont les émissions sont gérées. Les bases ont également été jetées pour la transition vers un système hybride de plafonnement, de taxation et d'échange d'ici 2025, ce qui indique une évolution vers des approches plus intégrées de la gestion du carbone.

JAPON Le Japon a lancé le GX-ETS en avril 2023, en commençant par un système volontaire de référence et de crédit. Près de 570 entreprises représentant plus de 50 % des émissions nationales y participent. Le GX-ETS devrait devenir un système d'échange de quotas obligatoire à partir de 2026, après sa première échéance de mise en conformité. Les crédits de la MJC pourront également être utilisés dans le cadre de la GX League.

MALAISIE La Malaisie continue de développer son marché national du carbone et envisage de mettre en place un système national d'échange de quotas d'émission. Une étude menée par le gouvernement en coopération avec le PMI pour explorer la mise en œuvre d'instruments de tarification du carbone devrait se terminer en 2024. En novembre 2023, l'État malaisien de Sarawak a adopté un projet de loi sur le climat qui comprend des dispositions visant à introduire des seuils d'émissions obligatoires et des exigences de déclaration pour les émetteurs industriels.

NOUVELLE-ZÉLANDE 2023 a permis de poursuivre le développement du NZ ETS. L'offre d'unités et le prix de réserve des enchères de 2024 à 2028 ont été mis à jour conformément à une décision de justice rendue à la suite d'un recours juridique réussi contre les paramètres initiaux, ce qui a permis d'aligner la trajectoire du plafond sur les objectifs de zéro net de la Nouvelle-Zélande. Les élections d'octobre ont amené un changement de gouvernement, qui a annoncé qu'il ferait progresser la tarification des émissions agricoles d'ici 2030 au plus tard et qu'il abrogerait une disposition législative actuelle qui intégrerait le secteur dans le SEQE de la Nouvelle-Zélande à partir de 2026.

PAKISTAN Le Pakistan continue de faire avancer les travaux préparatoires en vue de la mise en place d'un système national d'échange de quotas d'émission dans le cadre du programme PMI de la Banque mondiale. Un registre national et un cadre MRV sont en cours d'élaboration. Outre un système national d'échange de quotas d'émission, le Pakistan vise à lancer des mécanismes d'échange de crédits liés aux marchés internationaux du carbone, notamment au titre de l'article 6 de l'accord de Paris.

PHILIPPINES En mai 2023, la Chambre des représentants des Philippines a avancé un projet de loi pour un système d'échange de quotas d'émission afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs à forte émission. Un groupe de travail technique a depuis été mis en place pour examiner le projet de loi et formuler des recommandations en consultation avec les parties prenantes. Parallèlement, le ministère des finances évalue le rôle de la tarification du carbone dans la stratégie nationale.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE En septembre 2023, le gouvernement a publié une série de nouvelles règles visant à accroître la liquidité de son système d'échange de quotas, le premier système d'échange de quotas national et obligatoire d'Asie du Sud-Est lancé en 2015. Il s'agit notamment de réviser les lignes directrices relatives à la vérification des crédits compensatoires afin de réduire la charge pesant sur les entreprises et de renforcer le MRV. Les limites de détention des unités d'allocation coréennes (UAC) pour les tiers ont été relevées et le cycle de conformité a été aligné de manière à ce que la date limite de conformité et les demandes de mise en réserve/d'emprunt tombent en août. À partir de 2024, les restrictions sur le report des quotas non utilisés seront assouplies et la période de conversion des crédits compensatoires sera prolongée. En 2024, le volume mensuel mis aux enchères dépendra des résultats de la vente aux enchères du mois précédent.

THAÏLANDE La Thaïlande fait progresser sa stratégie climatique avec le développement du système thaïlandais d'échange volontaire de quotas d'émission (V-ETS). En 2023, les agences ont mené des activités d'engagement et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission avec des organisations pilotes. Des avancées significatives ont également été réalisées dans la mise en place d'un cadre national pour le marché du carbone, avec notamment le lancement de la plateforme d'échange de crédits carbone FTIX et la mise en place de réglementations pour les marchés d'échange de crédits carbone. Un projet de "loi sur le changement climatique", visant à fournir un cadre législatif pour l'échange de droits d'émission, devrait être soumis à l'approbation du cabinet et du parlement en 2024 ou 2025.

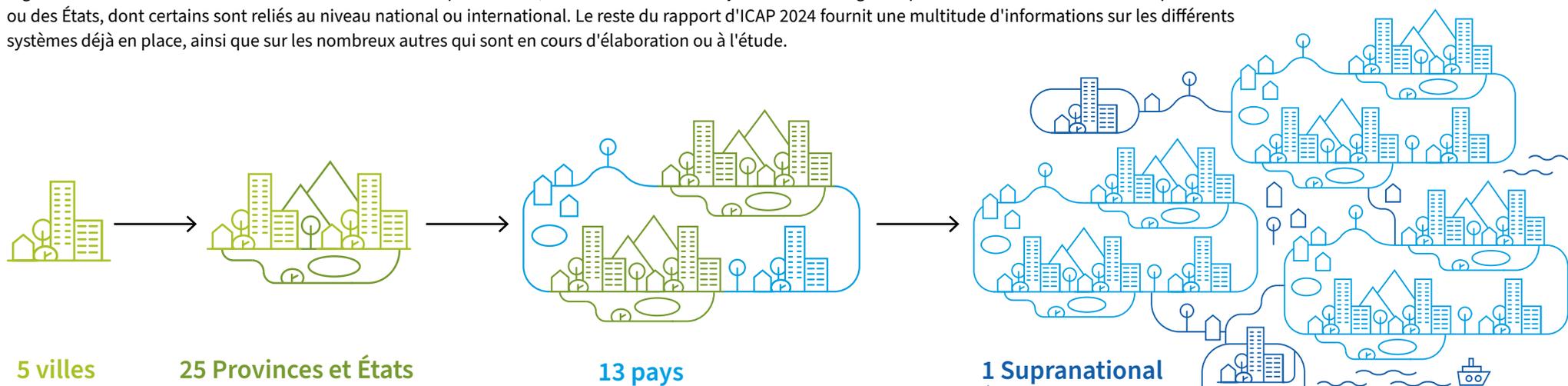
VIETNAM Le développement du SEQE du Vietnam a commencé par une législation en 2021, suivie d'une stratégie en 2022 s'engageant à des émissions nettes nulles d'ici 2050. Un SCEQE pilote est prévu pour 2027, avec une mise en œuvre complète d'ici 2030, avec des dispositions permettant la participation au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris.

INFOGRAPHIES

DU NIVEAU SUPRANATIONAL AU NIVEAU LOCAL

LES SEQE OPÈRENT À TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT

L'échange de quotas d'émission peut être appliqué à différents niveaux de gouvernement. Par exemple, un système municipal d'échange de quotas d'émission est en place à Shenzhen. À l'autre extrême, le SEQE fonctionne au niveau supranational dans tous les États membres de l'UE, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein et en Norvège. Plusieurs systèmes d'échange de quotas peuvent être en place dans une même juridiction, comme en Allemagne et en Autriche, où certaines émissions sont couvertes par le SEQE de l'UE et d'autres par le SEQE national de l'Allemagne ou de l'Autriche. De même, le système national d'échange de quotas de la Chine couvre actuellement les émissions du secteur de l'énergie, tandis que d'autres systèmes pilotes d'échange de quotas au niveau des provinces et des villes réglementent les émissions de divers secteurs. En Amérique du Nord, il existe de nombreux systèmes d'échange de quotas d'émission au niveau des provinces ou des États, dont certains sont reliés au niveau national ou international. Le reste du rapport d'ICAP 2024 fournit une multitude d'informations sur les différents systèmes déjà en place, ainsi que sur les nombreux autres qui sont en cours d'élaboration ou à l'étude.



5 villes

Pékin*
Chongqing*
Shanghai*
Shenzhen
Tianjin*

25 Provinces et États

Alberta	New Jersey
Colombie Britannique	New York
Californie	Terre-Neuve et Labrador
Connecticut	Nouvelle-Écosse
Delaware	Ontario
Fujian	Préfecture Saitama
Guangdong	Québec
Hubei	Rhode Island
Maine	Saskatchewan
Maryland	Tokyo
Massachusetts	Vermont
Nouveau Brunswick	Washington
New Hampshire	

13 pays

Australie
Autriche
Canada
Chine
Chine
Indonésie
Kazakhstan
Mexique
Monténégro
Nouvelle Zélande
République de Corée
Suisse
Royaume-Uni

1 Supranational

États membres de l'UE
+ Islande
+ Liechtenstein
+ Norvège

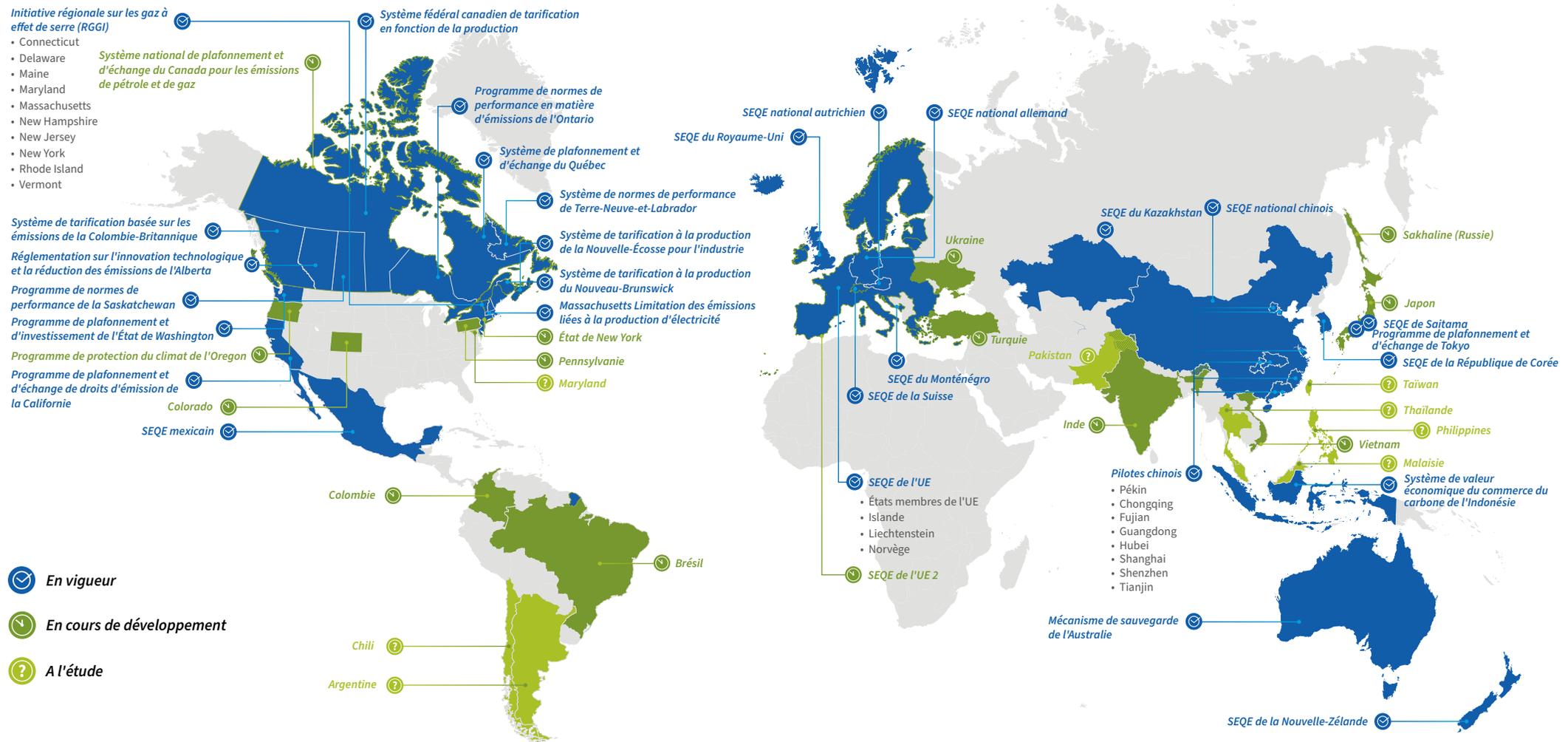
* Pékin, Chongqing, Shanghai et Tianjin sont des municipalités de niveau provincial dans le système administratif chinois.

ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

L'ÉTAT ACTUEL DU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION

La carte du monde d'ICAP montre les systèmes d'échange de quotas d'émission actuellement en place, en cours de développement ou à l'étude. En janvier 2024, 36 systèmes d'échange de quotas d'émission seront en vigueur. Quatorze autres sont en cours de développement et devraient devenir opérationnels dans les années à venir. Il s'agit notamment des systèmes d'échange de quotas de la Colombie, de la Turquie et du Vietnam. 12 juridictions envisagent également le rôle qu'un système d'échange de quotas d'émission peut jouer dans leur combinaison de politiques de lutte contre le changement climatique.

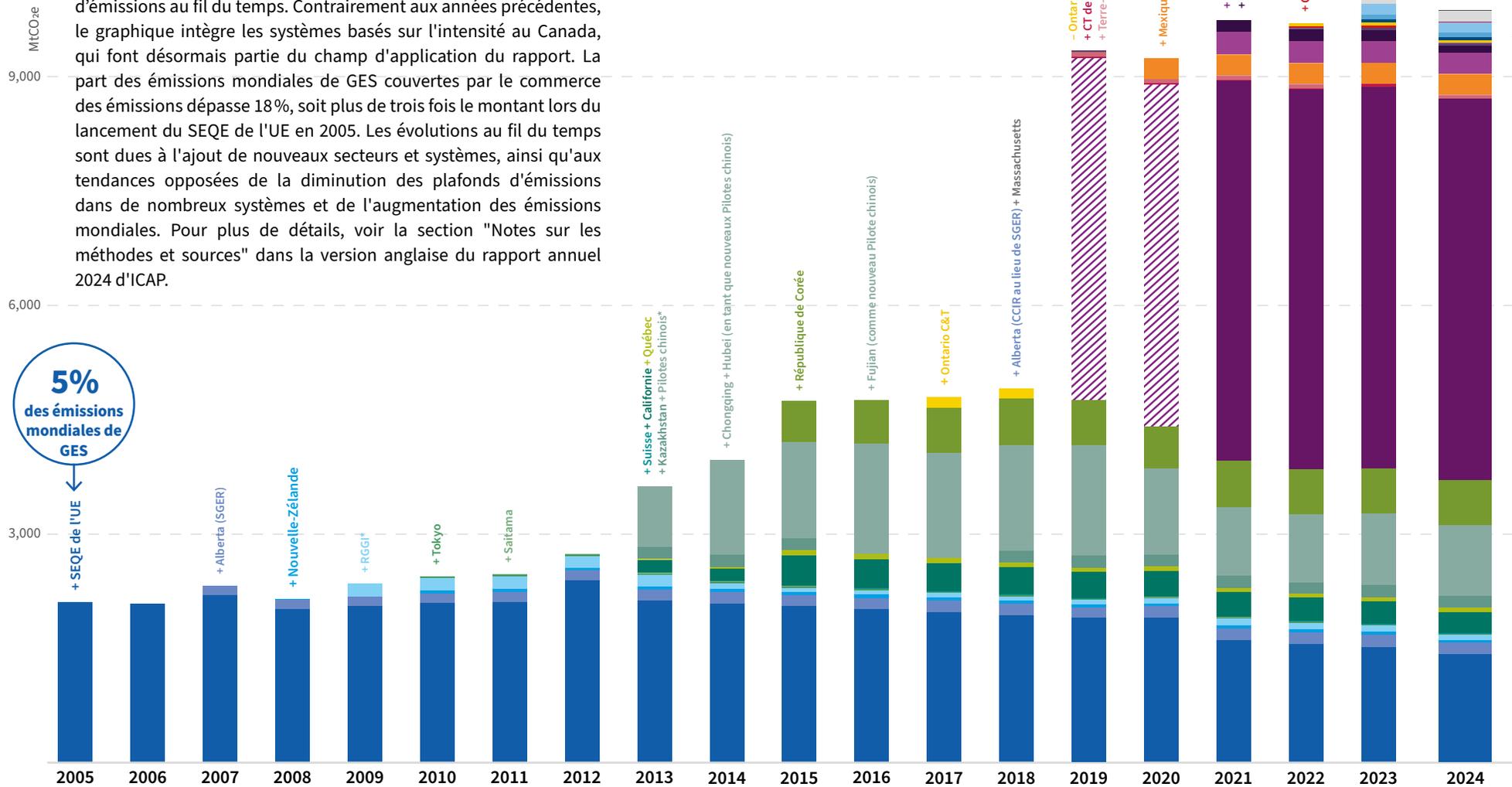
Si une juridiction dispose de plusieurs systèmes en place, elle est représentée en bleu, les limites de la juridiction représentant les systèmes superposés (par exemple, l'Allemagne et le Guangdong). Si, en revanche, elle dispose d'un système mais en développe un autre, elle est représentée en bleu mais avec une bordure verte (par exemple, l'UE).



EXPANSION MONDIALE DES SEQE

LE POURCENTAGE DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE SOUS UN SEQE A PLUS QUE TRIPLÉ DEPUIS 2005

Le graphique illustre la croissance des systèmes d'échange de quotas d'émissions au fil du temps. Contrairement aux années précédentes, le graphique intègre les systèmes basés sur l'intensité au Canada, qui font désormais partie du champ d'application du rapport. La part des émissions mondiales de GES couvertes par le commerce des émissions dépasse 18 %, soit plus de trois fois le montant lors du lancement du SEQE de l'UE en 2005. Les évolutions au fil du temps sont dues à l'ajout de nouveaux secteurs et systèmes, ainsi qu'aux tendances opposées de la diminution des plafonds d'émissions dans de nombreux systèmes et de l'augmentation des émissions mondiales. Pour plus de détails, voir la section "Notes sur les méthodes et sources" dans la version anglaise du rapport annuel 2024 d'ICAP.



5%
des émissions
mondiales de
GES

18%
des émissions
mondiales de
GES

* Depuis 2020, RGGI inclut le New Jersey. Entre 2021 et 2023, il incluait également la Virginie

* Beijing, Guangdong, Shanghai, Shenzhen, Tianjin

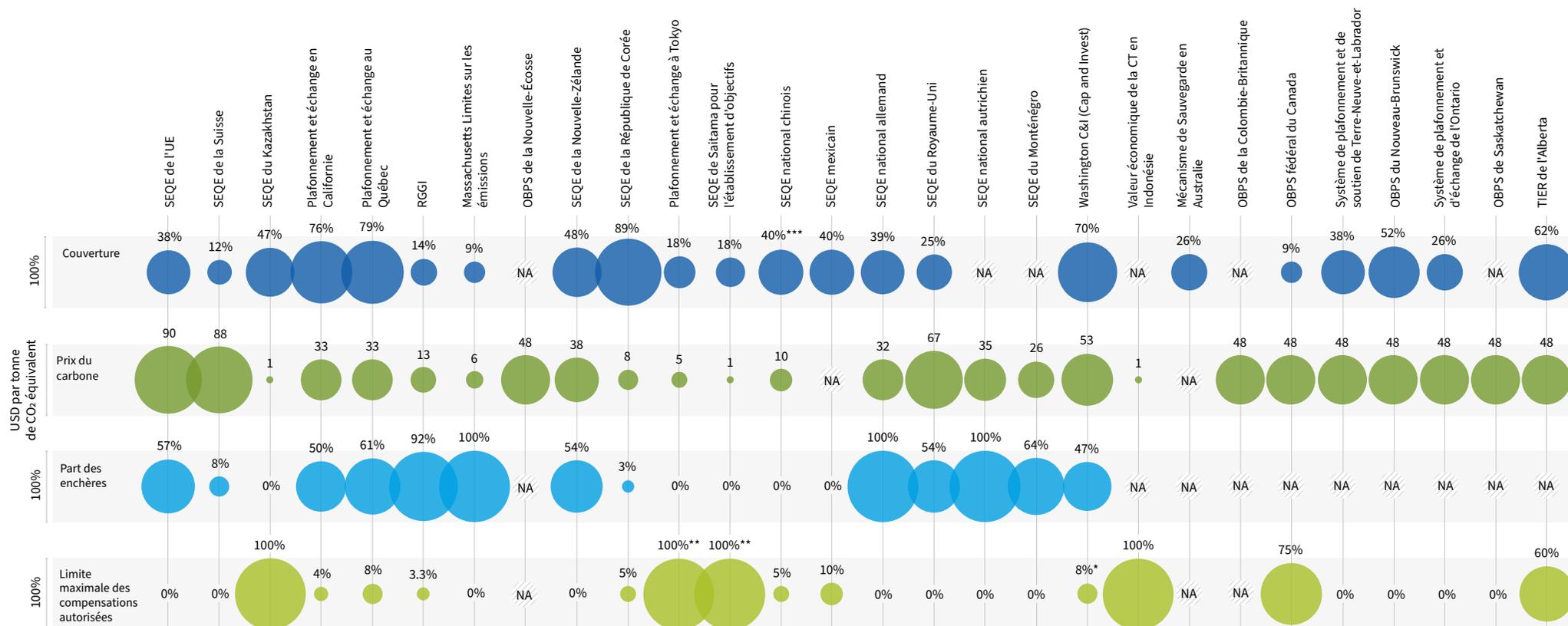
* Le SEQE national chinois est entré en vigueur en 2021 mais comporte des obligations de conformité rétroactives en 2019 et 2020, indiquées ci-dessus par les barres rayées.

** En 2021, le Royaume-Uni a lancé son propre SEQE, ce qui a nécessité un ajustement du plafond du SEQE de l'UE.

DIFFÉRENTES DIMENSIONS DES SEQE

UN REGARD COMPARATIF SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS DANS DES SYSTÈMES SÉLECTIONNÉS

Les cercles ci-dessous affichent des informations sur différentes mesures à travers les SEQE en vigueur. La **couverture** (en bleu foncé) montre la part des émissions de GES de la juridiction couverte par le SEQE. Le **prix du carbone** (en vert foncé) est mesuré en USD par tonne métrique de CO₂e et est une moyenne sur 2023. La part des enchères (en bleu clair), exprimée en pourcentage du plafond de 2023, indique la part des quotas qui ont été mis aux enchères sur le marché primaire. La **limite maximale des compensations autorisée** indique la part des obligations d'une entité de conformité pouvant être satisfaites en utilisant des compensations approuvées. La taille du cercle représente la valeur numérique de la dimension correspondante. Pour plus de détails, voir la section "Notes sur les méthodes et sources" dans la version anglaise du rapport annuel 2024 d'ICAP.

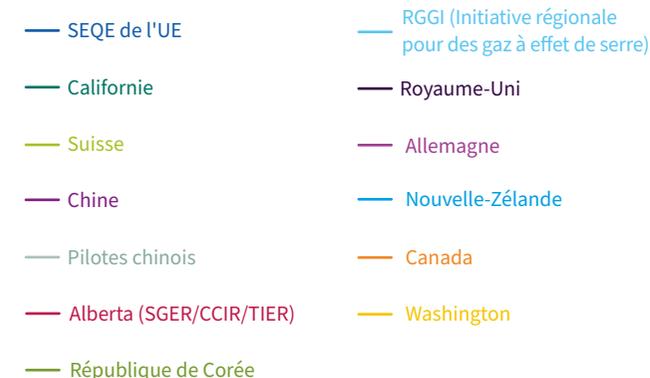


* Jusqu'à 5% de l'obligation de conformité peut être satisfaite avec des compensations. Un supplément de 3% peut être satisfait par des projets situés sur des terres tribales reconnues par le gouvernement fédéral.
 ** À Saitama, des limites quantitatives s'appliquent aux crédits "hors de Saitama". À Tokyo, des limites quantitatives s'appliquent aux crédits "hors de Tokyo".
 *** Des émissions de CO₂.

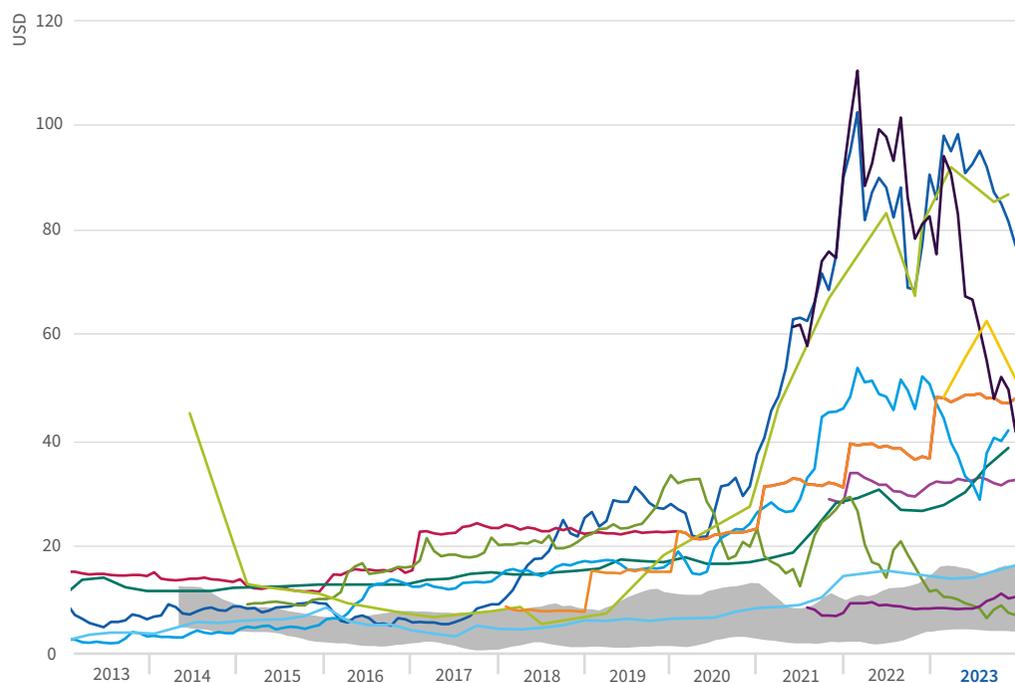
PRIX DES QUOTAS ET REVENUS

L'ANNÉE 2023 DANS UN CONTEXTE HISTORIQUE PLUS LONG

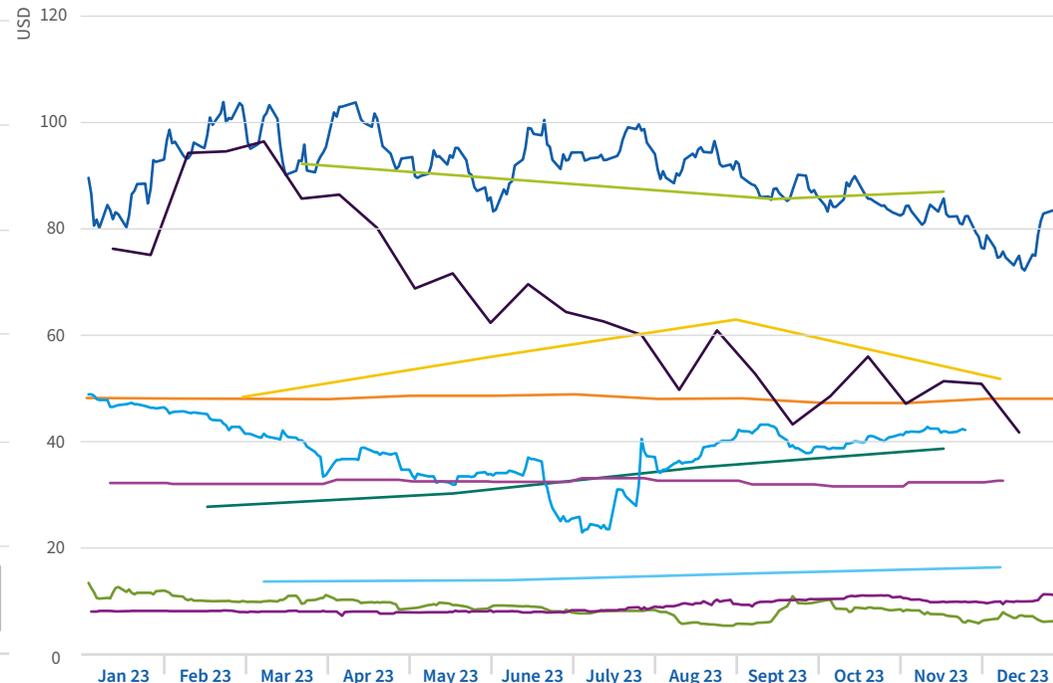
Les panneaux de la première page de cette infographie utilisent des données de l'Explorateur des Prix des Quotas d'ICAP pour visualiser l'évolution des marchés des quotas dans un contexte historique depuis 2008 (panneau de gauche) et en 2022 (panneau de droite). Les évolutions des prix à court et à long terme sont influencées par les variations de la rareté actuelle et attendue des quotas, dues aux conditions économiques générales, aux révisions des règles des systèmes (y compris celles régissant les compensations et les mécanismes de stabilité du marché), et aux interactions avec d'autres politiques climatiques et énergétiques. Les zones ombrées indiquent la fourchette des prix observés dans les SEQE pilotes chinois. Le panneau de la page suivante affiche des informations sur les revenus perçus par les gouvernements lors des enchères de quotas au fil du temps. Le montant des revenus collectés dépend de la taille de la juridiction, de la couverture du SCE, de la part des quotas mis aux enchères et des prix des quotas. Au fil du temps, l'augmentation des prix des quotas et l'introduction de nouveaux systèmes ont conduit à une augmentation des revenus tirés de la vente aux enchères de quotas. Dans tous les panneaux, les observations dans les devises autres que le USD sont converties en USD à l'aide des données de taux de change du FMI. Voir "Notes sur les méthodes et sources" dans la version anglaise du Rapport de Situation 2024 d'ICAP pour plus de détails.



2013-2023

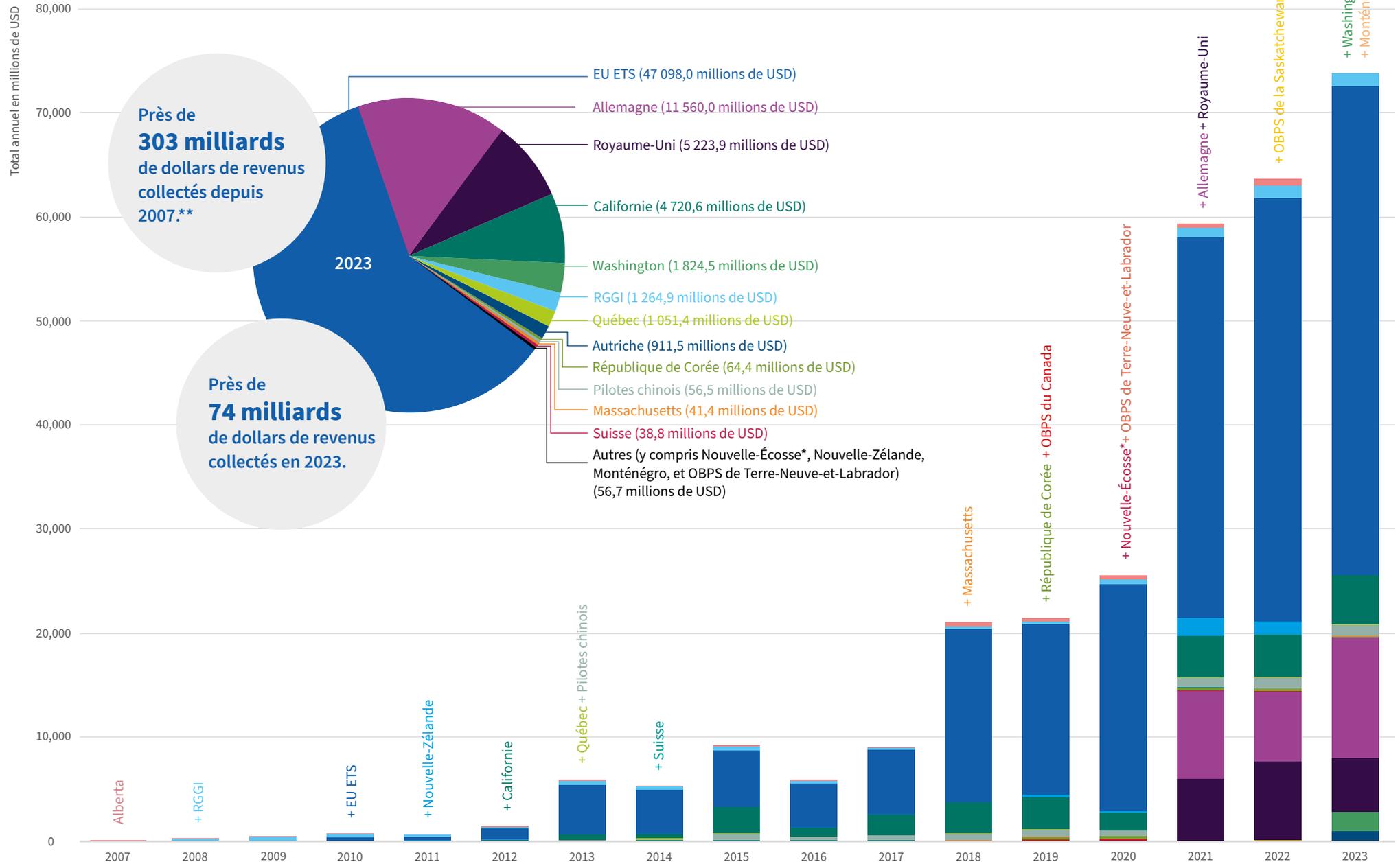


2023



REVENUS ANNUELS COLLECTÉS PAR CHAQUE SYSTÈME

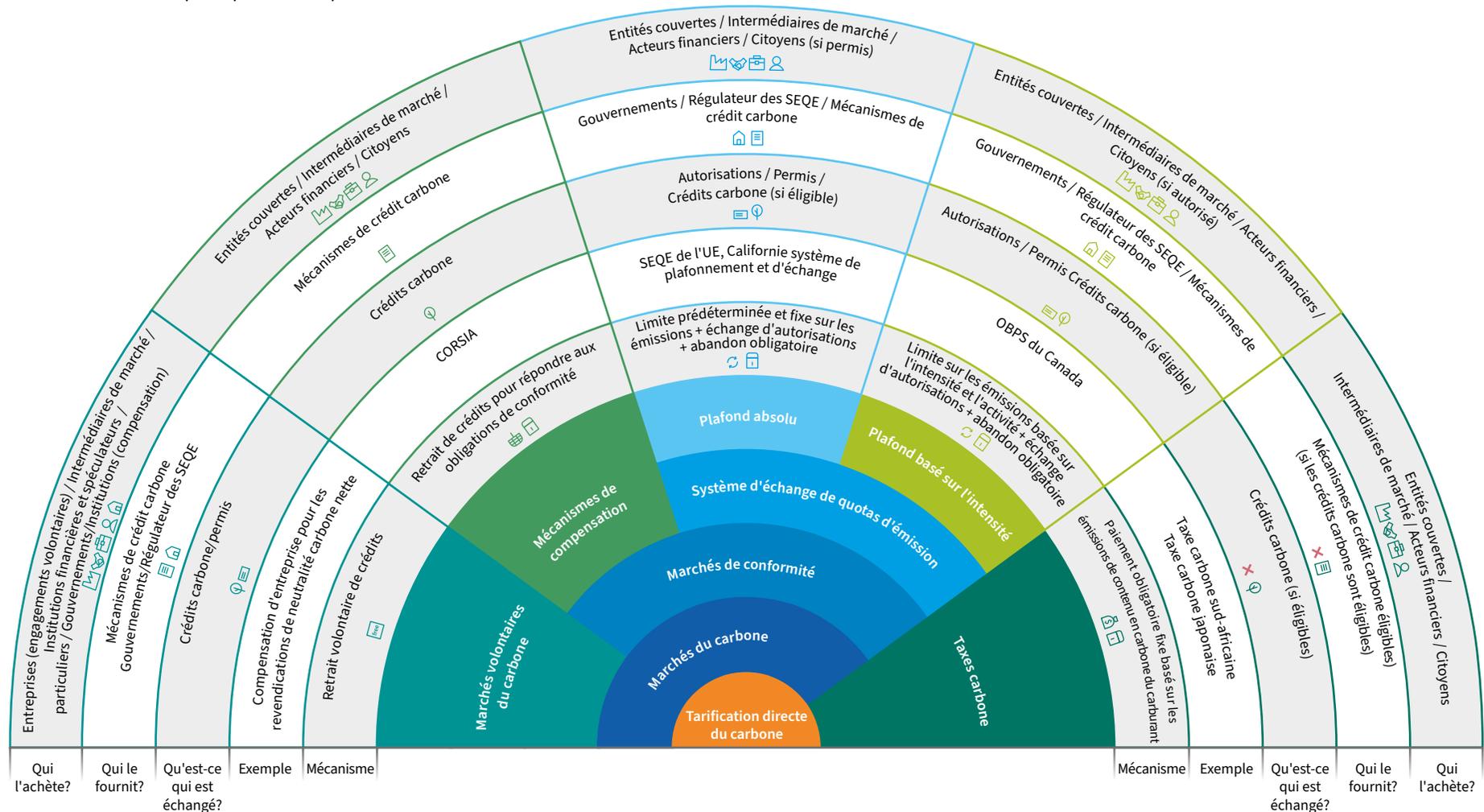
* Revenus en 2023 collectés lors des dernières enchères dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange.
 ** Les revenus collectés par l'OBPS fédéral du Canada sont rapportés uniquement jusqu'en 2020. Les données pour Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta ne sont rapportées que jusqu'en 2022. Les données sur le Nouveau-Brunswick et sur l'Ontario ne sont pas encore disponibles publiquement. Total annuel en millions de dollars américains.



TYPOLOGIE DE LA TARIFICATION DU CARBONE

DIFFÉRENTS OUTILS POUR ATTEINDRE UN OBJECTIF UNIQUE

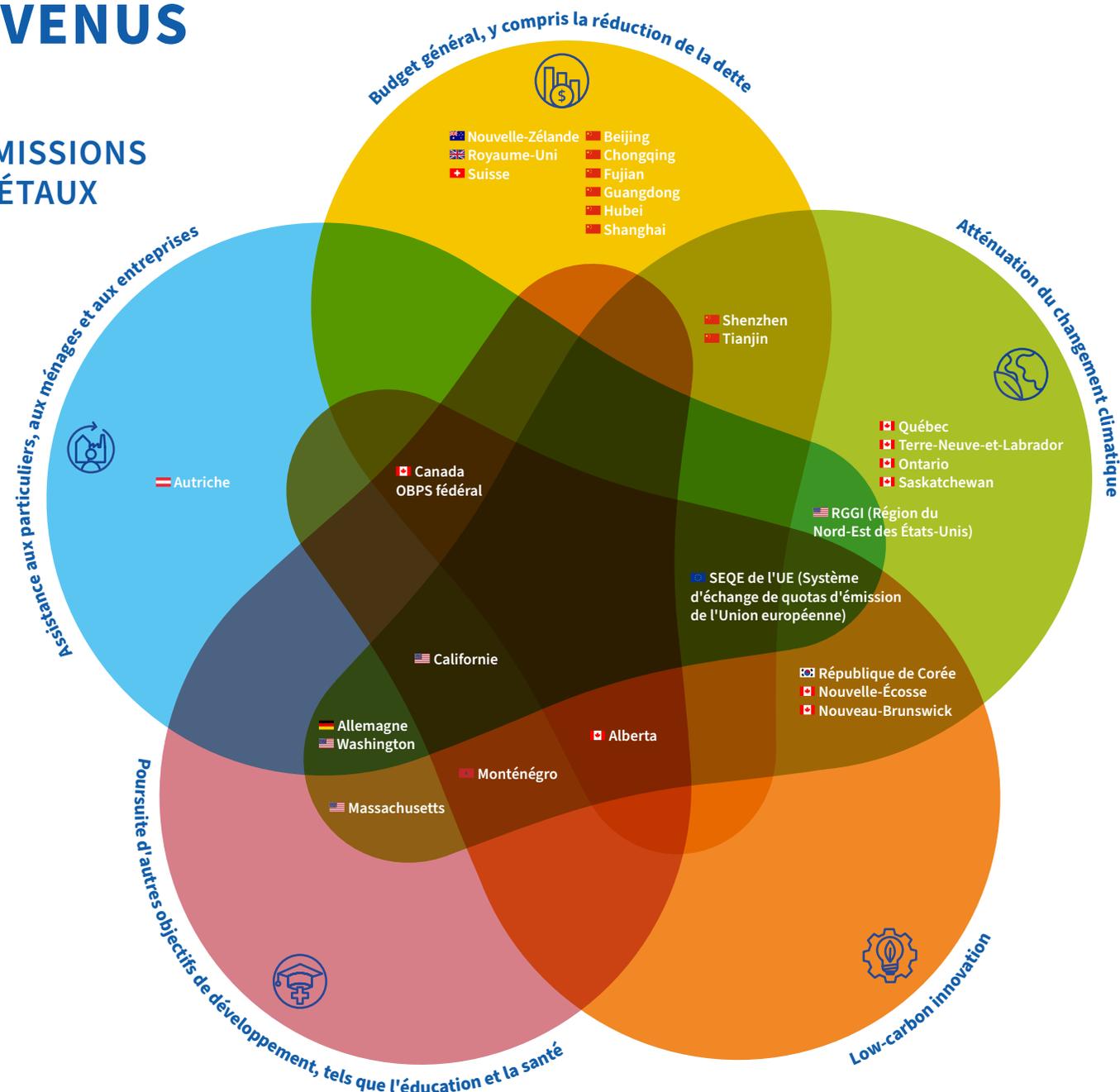
Les instruments de tarification directe du carbone englobent une gamme diversifiée de politiques et de mécanismes visant à internaliser les coûts externes des émissions de carbone. Ils sont conçus pour créer des incitations économiques à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Cette infographie présente une typologie des différents instruments de tarification directe du carbone, en partant de la distinction entre les taxes sur le carbone et les marchés du carbone. Les marchés du carbone peuvent être classés comme étant soit volontaires, soit obligatoires. Ces derniers englobent à leur tour les mécanismes de compensation (comme le CORSIA) et les systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE), le champ d'application de ce rapport. Les SEQE peuvent être classés plus avant en fonction de la présence d'un plafond absolu ou basé sur l'intensité des émissions. Les instruments de tarification directe du carbone peuvent être compris par leur mécanisme, ce qui est échangé (le cas échéant), qui le fournit et qui l'achète. Comprendre les nuances et les implications de chaque instrument de tarification du carbone est essentiel pour une conception et une mise en œuvre efficaces des politiques climatiques.



UTILISATION DES REVENUS DES SEQE

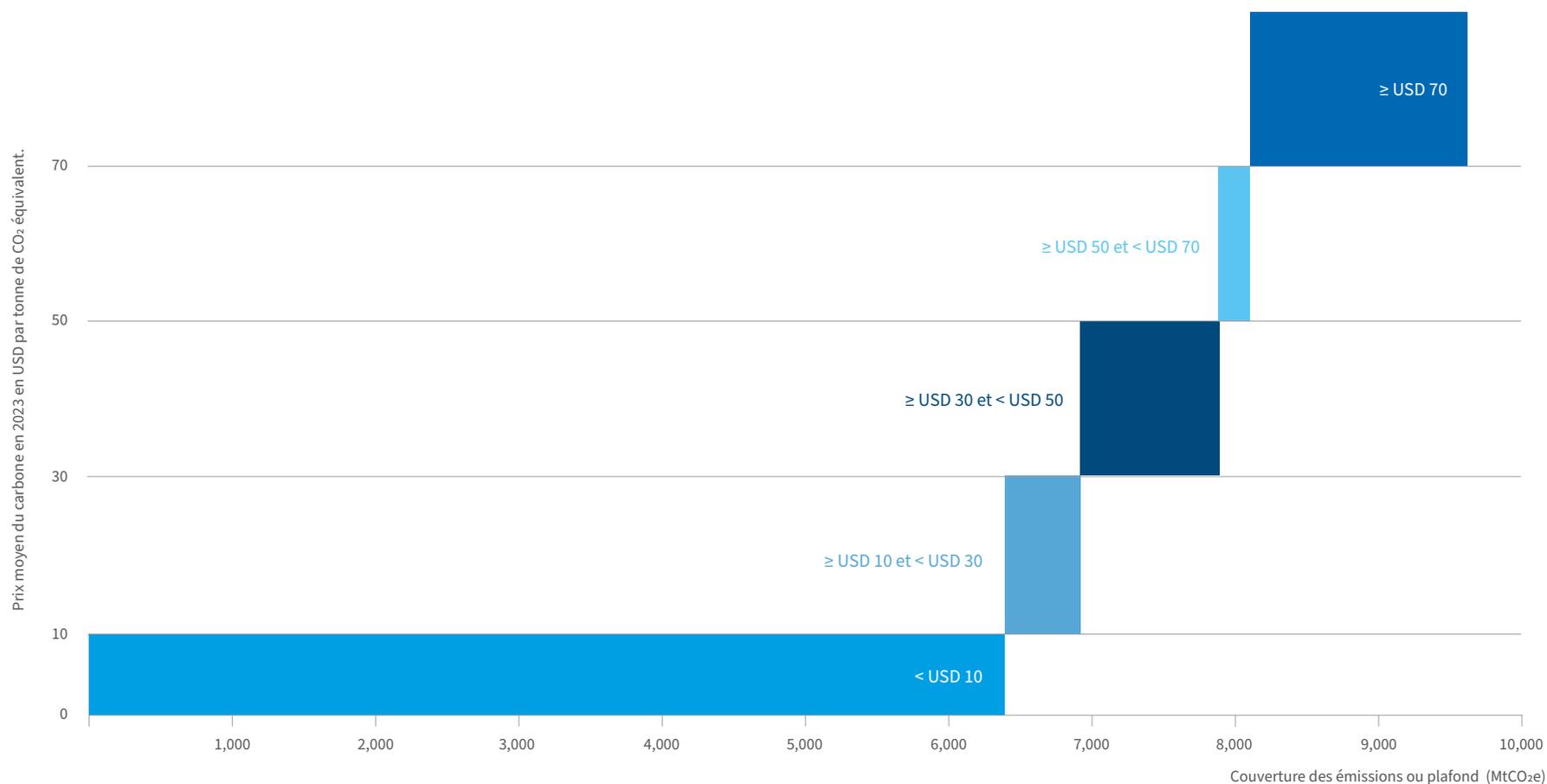
LES REVENUS DU COMMERCE DES ÉMISSIONS RÉPONDENT À DES OBJECTIFS SOCIÉTAUX

Les SEQE collectent des revenus par la vente aux enchères d'autorisations, la vente de crédits ou la collecte de paiements dans des fonds. Ces revenus peuvent et sont utilisés de diverses manières, reflétant les priorités juridiques, comme le montre l'infographie. Certaines juridictions canalisent les revenus collectés vers leur budget général, tandis que d'autres préfèrent affecter les revenus à des utilisations spécifiques. Cela inclut les juridictions qui utilisent les revenus de la vente aux enchères pour financer des mesures d'atténuation du changement climatique et des innovations à faible émission de carbone. Les revenus sont également utilisés pour fournir une assistance aux individus, aux ménages et aux entreprises, et dans le cadre d'autres objectifs de développement, tels que l'éducation et la santé. Le montant des revenus collectés dépend de la taille de la juridiction, de la couverture des SEQE, des mécanismes d'allocation et de conformité, et du niveau du prix du carbone. Les utilisations des revenus collectés dans les SEQE présentées ici ne sont pas exhaustives. Les fiches techniques correspondantes fournissent plus d'informations sur la manière dont différentes juridictions utilisent les revenus collectés auprès de leurs SEQE.



PRIX DES ÉMISSIONS COUVERTES

Cette infographie montre la fourchette des prix du carbone en 2023 dans les SEQE en vigueur, ainsi que le volume des émissions couvertes par les systèmes avec ces niveaux de prix. Environ les deux tiers des émissions couvertes par les SEQE se trouvent dans des systèmes où les prix moyens étaient inférieurs à 10 USD en 2023. Environ un sixième des émissions couvertes par les SEQE se trouvaient dans des systèmes où les prix moyens en 2022 étaient compris entre 10 et 70 USD, tandis qu'un autre sixième se trouvaient dans des systèmes avec un prix moyen d'autorisation supérieur à 70 USD (le SEQE de l'UE et la Suisse). Les différences de prix des autorisations sont causées, entre autres, par les changements dans la rareté actuelle et attendue des autorisations dans chaque système, les variations des conditions économiques générales, la conception du système et les réformes politiques.



À PROPOS

DU PARTENARIAT INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE CARBONE

Fondé en 2007, le Partenariat international d'action sur le carbone (ICAP) rassemble des décideurs politiques de tous les niveaux de gouvernement qui gèrent un système d'échange de quotas d'émission (ETS) ou qui prennent des mesures pour en introduire un. ICAP offre aux gouvernements une plateforme unique pour partager leurs expériences pratiques et les dernières connaissances en matière d'ETS. ICAP compte actuellement 34 membres et 8 observateurs.

OBJECTIFS D'ICAP

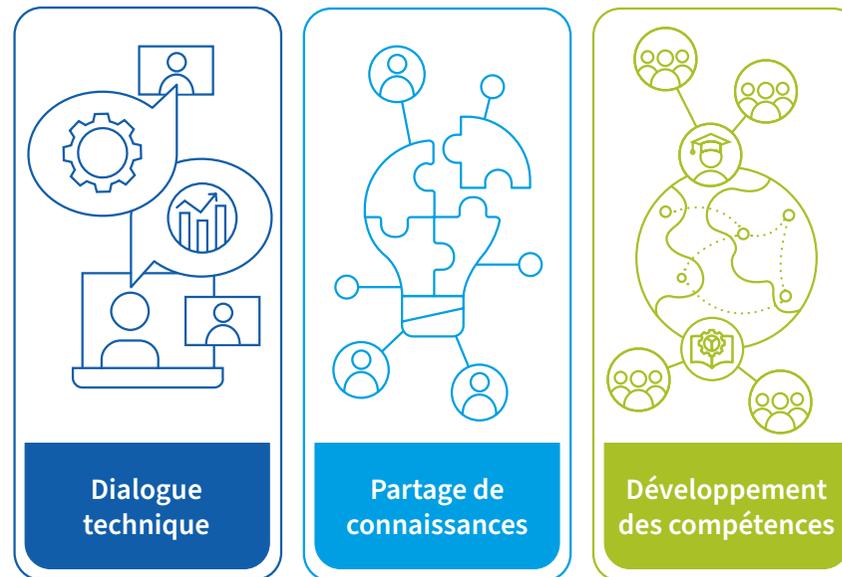
- Souligner le rôle clé de l'échange de droits d'émission en tant qu'outil efficace de lutte contre le changement climatique
- Faciliter le développement, la mise en œuvre et le perfectionnement des systèmes d'échange de quotas d'émission dans le monde entier.
- Créer et renforcer les partenariats entre les gouvernements afin de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

MEMBRES (À PARTIR D'AVRIL 2024)

Arizona, Australie, Allemagne, Autriche, Colombie-Britannique, Californie, Danemark, Commission européenne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Maine, Manitoba, Maryland, Massachusetts, New Jersey, Nouveau Mexique, New York, Nouvelle-Zélande, Norvège, Nouvelle-Écosse, Ontario, Oregon, Pays-Bas, Portugal, Québec, Royaume-Uni, Suède, Suisse, gouvernement métropolitain de Tokyo, Vermont, et État de Washington.

OBSERVATEURS

Canada, Chili, Japon, Kazakhstan, République de Corée, Mexique, Singapour et Ukraine



LES TROIS PILIERS DE TRAVAIL D'ICAP

Dialogue technique: ICAP offre une plateforme unique à ses membres, observateurs et experts pour échanger sur la conception et le fonctionnement des systèmes d'échange de quotas d'émission. Dans ce cadre, ICAP crée des groupes de travail, publie des documents et organise des séminaires en ligne et des événements publics sur des sujets pertinents liés au système d'échange de quotas d'émission. Les sujets passés et en cours incluent les liens entre les SEQE, l'utilisation des compensations entre les SEQE, le captage et le stockage du carbone, l'article 6, les fuites de carbone et l'allocation gratuite.

Partage de connaissances: ICAP fait office de centre d'information sur les échanges de quotas d'émission pour ceux qui souhaitent en savoir davantage sur ce sujet et accéder aux informations sur les dernières évolutions dans le monde entier. ICAP organise des conférences et des ateliers publics sur des sujets spécifiques liés à la conception du système d'échange de quotas d'émission, participe à divers événements pour promouvoir l'échange de quotas d'émission et publie des outils utiles et des produits de connaissance sur le site web d'ICAP, par exemple l'Explorateur de prix des quotas, la carte du système d'échange de quotas d'émission, les Résumés ICAP Briefs sur les principes de base du système d'échange de quotas d'émission et le rapport annuel d'ICAP sur les derniers développements des systèmes d'échange de quotas d'émission dans le monde.

Capacity Building: ICAP renforce les capacités en matière de conception, de mise en œuvre et de fonctionnement des systèmes d'échange de quotas d'émission dans le monde entier en proposant des cours de formation et des ateliers aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes sur tous les aspects de l'échange de quotas d'émission. Le réseau des anciens d'ICAP, qui compte plus de 1 000 praticiens de plus de 70 pays, reste en contact, travaille ensemble et échange des connaissances.



Toutes les questions en rapport avec les droits et autorisations doivent être adressées à:

International Carbon Action Partnership (ICAP)
Köthener Strasse 2
10963 Berlin, Allemagne

info@icapcarbonaction.com

www.icapcarbonaction.com

MENTIONS LÉGALES

Date de publication

Avril 2024

Conception

Simpelplus

www.simpelplus.de

Photos

Couverture: Photo by Zhang Kaiyv. Powered by Pexels.

Clause de non-responsabilité

Ce rapport a été préparé par le secrétariat d'ICAP. Les conclusions et les opinions exprimées dans ce rapport relèvent de la seule responsabilité des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement les vues d'ICAP ou de ses membres..

Les données utilisées dans ce rapport reflètent la situation mondiale au moment de la rédaction en février 2024. Bien que les informations contenues dans le rapport aient été rassemblées avec le plus grand soin, des informations actualisées et/ou complémentaires peuvent avoir été publiées au moment de l'impression. Le secrétariat d'ICAP ne peut être tenu responsable de l'actualité, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations fournies. Pour toute correction, ajout ou autre commentaire sur le contenu de ce rapport, y compris les citations pertinentes, veuillez contacter le secrétariat d'ICAP à l'adresse info@icapcarbonaction.com.

Droits et autorisations

Tous les droits sont réservés. Le contenu de l'ouvrage créé par le secrétariat d'ICAP et l'ouvrage lui-même sont soumis à la loi allemande sur les droits d'auteur. Les contributions de tiers sont signalées comme telles. La reproduction, la révision, la distribution et tout type d'utilisation au-delà des limites du droit d'auteur requièrent l'accord écrit des auteurs. La reproduction de parties de l'ouvrage n'est autorisée que si la source est mentionnée.

Attribution: Veuillez citer le travail comme suit : ICAP. (2024). Échange de quotas d'émission dans le monde : Status Report 2024. Berlin : International Carbon Action Partnership.